

Demande de subvention

Plusieurs dispositifs existent.

Au niveau municipal, les associations peuvent déposer un dossier de subvention, avant le 1er février.

Le dossier de demande de subvention 2021 et son annexe sont disponibles dans la rubrique "Documents".

Pour les subventions départementales

Le Conseil départemental propose un guichet unique sur son [site internet](#).

Soutien régional pour la structuration de la vie associative et du bénévolat en Île-de-France

La région subventionne affirme sa volonté de soutenir la vie associative régionale et le développement du bénévolat en Île-de-France.

Toutes les informations sur son [site internet](#).

Documents

[Dossier de demande de subvention 2021](#)

[Annexe dossier de demande de subvention 2021](#)

Liens utiles

[Site internet du Conseil départemental](#)

[Voir les aides de la région](#)

Contact

Service vie associative : 01 30 27 30 92